



Ville de Nantes : Synthèse de la participation du public par voie électronique (PPVE) –
permis d'aménager de la phase 3 du jardin extraordinaire

**PPVE du 2 avril 2024 au 2 mai 2024 préalable à la délivrance du permis d'aménager n° PA
44109 2023 A0015**

1 – Rappel du projet

L'objet du permis d'aménager s'inscrit dans la continuité de la phase 1 et 2 du jardin extraordinaire ouvert au public depuis 2019, 101ème parc & jardin nantais.

Ce projet s'intègre au projet urbain du Bas Chantenay à l'étude depuis 2013, conçu autour des trois parcours : le coteau, la plaine et le fleuve. La cale Misery en particulier constitue un des points de jonction de ces trois parcours. A la rencontre entre les deux monuments géographiques qui constituent le sillon et la Loire, le site offre un lieu extraordinaire tant par ses matières, ses points de vue, son microclimat, son histoire, que par sa situation urbaine. Le projet révèle, poursuit et amplifie ces caractéristiques au service d'un nouveau lieu pour les nantais, la nature et le rayonnement de la métropole.

Le jardin est d'abord conçu comme un lieu unique, ouvert, de lien et d'interface, à l'image d'un écotone urbain, à toutes échelles du territoire : entre granit et eau, entre coteau et vallée, entre le haut et le bas, entre l'amont et l'aval, entre les activités et les habitats, entre les différentes époques de constitution de la ville, entre le sauvage et la végétation spontanée de la carrière et le régulier du square Schwob, entre les différents gradients d'humidité (du très sec à l'aquatique), entre les différents parcs et squares qui l'intègrent.

Pour constituer à la fois un lieu et un lien, le jardin s'organise autour d'un dessin souple et ondulatoire, formant une matrice spécifique, figure lisible révélant la géographie initiale où le coteau formait la rive et intégrant dans une cohérence d'ensemble toutes les composantes au profit d'un jardin extraordinaire.

Le sens du lien est affirmé par le renforcement des liaisons modes actifs présentées au PLUM, des liaisons qui prennent tout le sens puisqu'affirmées par le renforcement de la dimension piétonne dans le projet d'aménagement.

Le projet est en cohérence avec la notice environnementale du Bas Chantenay, approche transversale qui croise répond et met en résonance les enjeux et problématiques auxquels doit répondre le projet urbain du Bas Chantenay, en s'appuyant sur la conservation de la végétation existante, la désimperméabilisation, l'infiltration des eaux pluviales,...., dans un objectif de valorisation de la biodiversité.

Les évolutions du projet depuis l'abandon de l'arbre aux hérons ont conduits à élaborer un nouveau projet l'extension du jardin constitué notamment d'une via ferrata et un bassin naturel baignable de type pataugeoire pour offrir une zone de baignade et de rafraîchissement aux nantais.

Cette extension du jardin extraordinaire (de 1.5 ha, doublant ainsi sa surface) continuera à cultiver l'imaginaire du voyage vernien, d'inviter à une exploration qui convoque tous les sens et part à la rencontre d'une nature luxuriante. Voyage au centre de la Terre, De la Terre à la Lune, Vingt mille lieues sous les mers, L'île Mystérieuse... autant d'aventures et de paysages, racontés par Jules Verne, illustrés dans ses livres, qui ont inspiré ce jardin et dont le visiteur retrouvera la démesure, la vitalité et la beauté sauvage en fil directeur.

Le bassin naturel de baignade

Par une grande prairie ouverte, le jardin révélera son nouveau cœur : un vaste bassin naturel de 700 m² d'espace de baignade, entourée d'une plage verte. L'ensemble permettra aux familles de trouver la fraîcheur et les plaisirs de l'eau en plein cœur de ville, toute l'année. Cette baignade sera très peu profonde (40cm maximum, avec une pente de 5% maximum). Pour assurer une qualité "eau de baignade", l'eau, en circuit fermé, sera filtrée par phytoépuration via un jardin d'eau (un traitement plus classique par UV pourra compléter ce traitement selon la fréquentation).

La Laurisylve

Une petite forêt (laurisylve) surprendra petits en grands au travers de plusieurs parcours d'aventures ludiques en bois. Une expérience d'éveil sensoriel à vivre dans le boisement, au contact direct de la nature, très simplement et idéalement pieds nus !

Le verger tropical

Au pied des voies d'escalade existantes, gérée par la FFME, le jardin extraordinaire comportera un surprenant verger tropical coloré, structuré par des pergolas et entouré d'un jardin aride, pour la contemplation du plan d'eau de la pataugeoire, et de sportifs sur la falaise.

1 - Déroulement de la PPVE

La PPVE s'est déroulée du mardi 2 avril 2024 à 9h au jeudi 2 mai 2024 à 17h, soit 31 jours consécutifs conformément à l'arrêté municipal n°2024-12ARR du 27 février 2024.

Le dossier de consultation était disponible :

- à la mairie principale de Nantes sous forme papier,
- sous forme dématérialisée à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5219/>

Le public a pu s'exprimer et déposer ses observations :

- sur un 1^{er} registre de PPVE « papier » ouvert à l'accueil de la mairie principale de Nantes,
- sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/5219

Aucun incident technique n'est venu entraver l'accès au dossier et le dépôt des observations sur le registre dématérialisé.

Les mesures de publicité

Conformément à l'article 2 de l'arrêté municipal n°2024-12ARR les mesures de publicité suivantes ont été effectuées :

- publication quinze jour au moins avant le début de l'ouverture de la consultation dans la rubrique annonces légales de deux journaux départementaux, Ouest France et Presse Océan - le 18 mars 2024
- publication quinze jours au moins avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique et pendant toute sa durée – le 18 mars 2024
- affichage de l'avis PPVE quinze jour au moins avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique et pendant toute sa durée – le 15 mars 2024 :
 - à la mairie de Nantes - 2 rue de l'Hôtel de Ville à Nantes,
 - en mairie annexe de Bas-Chantenay, place de la Liberté à Nantes
 - sur le site du projet, 2 rue Joseph Cholet à Nantes
 - au siège de Nantes Métropole - 2 cours du Champ de mars à Nantes

2 - Le bilan de la participation du public

Le dossier papier n'a fait l'objet d'aucune consultation mais le nombre de visites sur le site dématérialisé est très significatif (1200 visiteurs uniques ont consulté le site web, et 610 personnes ont téléchargées au moins un des documents).

3 - Une observation déposée par le public

Une observation a été déposée pendant l'enquête sur le registre dématérialisé.

Observation déposée le 17 avril 2024 : J'ai consulté les documents. Vu l'état d'avancement du projet, à quoi sert cette consultation ? Je suis pour une valorisation paysagère simple du lieu, pour la conservation des voies d'escalade, mais pas pour le bassin de baignade, ni la petite forêt, ni le verger tropical. J'estime suffisants les aménagements du jardin extraordinaire dans ses phases 1 et 2. Je préférerais que la

métropole finance des projets plus modestes, plus proches des habitants. Par exemple, poursuivre l'aménagement des rues piétonnes en les ornant de bacs fleuris ou d'arbres en jardinières. Je suis déçue que faute de financement, ces installations ne puissent avoir lieu.

4 - La réponse de la collectivité à l'unique observation

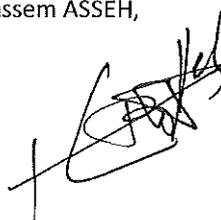
Les aménagements de cette dernière phase du Jardin extraordinaire sont réalisés selon les mêmes traitements paysagers que la première phase et avec un mode d'intervention sobre qui préserve la végétation locale sauvage.

Le travail des paysagistes a consisté à révéler les aspects caractéristiques du site : la falaise, la proximité du fleuve, la présence d'ambiances thermiques différentes du fait de l'exposition au soleil qui suit l'arc de cercle formé par cette ancienne carrière. Le programme d'aménagement s'est attaché depuis 2019 à prendre en compte les besoins des riverains, avec des parcours et des traversées mettant en lien les différents cheminements quotidiens du secteur de la Butte Sainte-Anne.

A l'échelle de Nantes, le programme de végétalisation et de fleurissement des rues piétonnes est développé chaque année, selon des phases d'interventions progressives. Un important programme de végétalisation est en préparation pour le Cours St Pierre et l'actuel parking du Château des Ducs.

L'effort d'intervention sur le Jardin Extraordinaire ne remet nullement en cause les autres programmes de verdissement et de fleurissement.

Bassem ASSEH,



L'adjoint.e délégué.e,
Pour Madame la Maire

06 MAI 2024